

**Commune de LEZIGNE**  
**Compte rendu de réunion**  
**Séance du 06/10/2015**

L'an 2015 le 06 octobre 2015 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lucien BORÉ, sous la présidence de LEBRUN Henri, Maire.

Présents : M. LEBRUN Henri ; Maire, Mmes : BODY Christelle, CHIRON Sylvie, BOURDIN Melinda, BOULAY Nathalie, LANGLAIS Gisèle, RABEAU Brigitte MM : AILLERIE Patrice, LEMOINE Antony, RAVET Alexandre, RAIMBAULT Yohann, GOURDON Michel, CIROT Marc, DOLBEAU Cédric  
Excusé : MONNIER Sébastien

Nombre de membres  
Afférents au Conseil municipal : 15  
En exercice : 14

Date de la convocation : 29/09/2015  
Date d'affichage 29/09/2015

Secrétaire de séance : Madame Gisèle LANGLAIS

---

**1. Décisions modificatives : budgets commune et assainissement**

*Réf : 01-06/10/15*

Budget commune

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

Dépenses d'exploitation compte 61523 (voies et réseaux) : - 230 €  
Dépenses d'exploitation compte 66111 (intérêts) : + 230 €

Décision : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

*Réf : 02-06/10/15*

Budget assainissement

Dépenses d'exploitation compte 615 (entretien et réparations) : - 220 €  
Dépenses d'exploitation compte 66111 (intérêts) : + 220 €  
Dépenses d'investissement compte 2315 (installations, matériel et outillage techniques) : -1500 €  
Dépenses d'investissement compte 1641 (emprunts en euros) : +1500 €

Décision : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

**2. Droit de préemption urbain**

*Réf : 03-06/10/15*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Vu les articles L. 211-1 et R. 211-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 22 janvier 2004 par laquelle le conseil municipal a approuvé le PLU

Vu la délibération en date du 06 septembre 2007 par laquelle le conseil municipal a approuvé la modification n°1 du PLU

Vu la délibération en date du 20 janvier 2015 par laquelle le conseil municipal a approuvé la modification n°2 du PLU

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un droit de préemption sur certaines zones urbaines pour permettre de faire aboutir des projets urbains (jardins familiaux, désenclavement de propriété, extension d'entreprise, de bâtiments ou d'équipement publics, etc...)

En conséquence, Monsieur le Maire propose de créer un DPU sur toutes les zones U (UA, UB, UE, UY).

Après en avoir délibéré et à la majorité (pour : 11, abstention : 3, contre : 0) le conseil municipal:

Décide d'instituer le droit de préemption urbain sur les secteurs de zones urbaines telles qu'ils figurent au plan annexé à la délibération.

Précise que le DPU sera exercé par la commune

Donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer le droit de préemption

Cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage à la mairie, durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

En outre, ampliation sera transmise aux personnes suivantes :

- à M. le préfet ;
- au directeur départemental des services fiscaux ;
- au président du conseil supérieur du notariat ;
- à la chambre du barreau constituée près le tribunal de grande instance.

Monsieur le Maire nous précise qu'il a demandé à la SAFER de préempter au nom de la commune de Lézigné les parcelles ZC 46 de 6261 m<sup>2</sup> et ZC 47 de 1796 m<sup>2</sup> pour désenclaver une maison d'habitation desservie par un droit de passage qui crée des problèmes de voisinage récurrents et pour y installer des jardins familiaux.

### **3. Attribution d'un nom à une rue**

Monsieur le Maire nous informe qu'il reste une rue sans nom sur la commune, elle se situe entre la rue de la Robinière et la nationale 23. Il propose donc de lui attribuer un nom.

Après réflexion le conseil municipal décide de reporter cette décision au prochain conseil, pour que tous les conseillers puissent y réfléchir.

### **4. Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2015 sur le réseau de l'éclairage public**

*Réf : 05-06/10/15*

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU les délibérations du comité syndical du SIEMML en dates des 12 octobre 2011 et 16 juin 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

#### Article 1

La collectivité de Lézigné par délibération du conseil en date du 06 octobre 2015 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

N° opération : EP174-15-22  
Date d'intervention : 12/08/2015  
Montant des travaux TTC : 173,44€  
Taux du fonds de concours demandé : 75%  
Montant du fonds de concours demandé : 130,08 €

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier et 31 août 2015
- Montant de la dépense : 173,44 euros TTC
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 130,08 euros TTC

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du trésorier principal d'Angers municipal.

#### Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### Article 3

Le Président du SIEMML,

Monsieur Le Maire

Le comptable de la collectivité de Lézigné

Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **5. Permanences des élections régionales**

Les permanences du 06 décembre 2015 sont :

8h00-10h30 : Patrice, Antony, Alexandre

10h30-13h00 : Gisèle, Brigitte, Melinda

13h00-15h30: Cédric, Christelle, Michel

15h30-18h00 : Henri, Sylvie, Marc

#### Dépouillement

Henri

Sylvie

Patrice

Antony

Marc

Les permanences du 13 décembre 2015 sont :

8h00-10h30 : Patrice, Antony, Alexandre

10h30-13h00 : Gisèle, Brigitte, Melinda

13h00-15h30: Cédric, Christelle, Michel

15h30-18h00 : Henri, Sylvie, Marc

#### Dépouillement

Henri

Sylvie

Patrice

Antony

Marc

## **6. Compte rendu des chantiers en cours**

Monsieur AILLERIE nous informe que les travaux d'enfouissement de réseaux de l'allée de la Chavillère et de la route sans nom sont presque finis, et qu'ils vont commencer dans la rue de la Robinière le 12 octobre.

Monsieur le Maire nous informe que les travaux d'assainissement ont été interrompus pendant 15 jours. Et qu'ils ont repris le lundi 05 octobre.

## **7. PLUI**

Monsieur le Maire effectue le bilan de la réunion du 15 septembre. Il propose de réunir le conseil municipal avant chaque commission PLUI.

Il nous informe que la communauté de communes du Loir a créé une plateforme numérique et qu'elle va envoyer des cartes postales à tous les habitants du territoire ainsi qu'un courrier expliquant la mise en place du PLUI.

Une réunion publique est programmée le vendredi 27 novembre à 20h30 à la salle Lucien Boré.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire le tour de la commune pour faire le point sur l'espace paysager le samedi 31 octobre de 10h à 12h, le rendez-vous est à la mairie.

Séance levée à 23h45